



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Droits d'auteurs

Question écrite n° 39727

Texte de la question

M Bernard Derosier interroge M le ministre de l'éducation nationale sur l'utilisation pédagogique de l'informatique. Au moment où des enseignants sont suspendus, à Toulouse, inculpés pour avoir soumis, dans le cadre de leur enseignement, des copies de logiciels à l'examen de leurs étudiants, se pose de manière plus générale le problème de l'étude de l'informatique. Dans un contexte où, avec le concours des collectivités territoriales, la culture et les matériels informatiques se diffusent massivement, comment entend-il faire coexister les droits des créateurs de logiciels et les besoins de l'étude approfondie de la programmation informatique ?

Données clés

Auteur : [M. Derosier Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39727

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1815